

PREAVIS MUNICIPAL N° 8/2019 POUR LE CONSEIL DU 11 DECEMBRE 2019

Aménagement d'un parking, mise en séparatif de la cantine, remblais sous le cimetière et la cantine, au lieu-dit « Pré du Cimetière »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Préambule

Les besoins de place de stationnement dans le village deviennent de plus en plus cruciaux, même si le règlement communal de police des constructions oblige 2 places de parc par nouvelle construction.

En 2019, la Municipalité a confié au bureau DTP SA, une étude sur la possibilité d'aménagement d'un parking, le remblai derrière la cantine, côté voies CFF, les alentours du cimetière et la mise en séparatif de la cantine, au lieu-dit « Pré du Cimetière ».

Financement

Le coût total de ces travaux se monte à Fr. 180'000.00

La Municipalité propose donc de faire ces travaux en 2 étapes : la 1^{ère} étape concerne le remblai derrière la cantine, côté voies CFF, les alentours du cimetière et la mise en séparatif de la cantine. Ces travaux, devisés à Fr. 82'300.00, seraient financés par Fr. 50'000.— sur l'économie réalisée par le transport et le stockage des remblais du séparatif sur le territoire de la commune. Le solde de Fr. 35'000.-- sera financé par les liquidités. La Municipalité tient toutefois à préciser que les prestations des CFF pour la protection des voies et la sécurité coûtent Fr. 19'865.00.

La 2^{ème} étape serait l'aménagement et le goudronnage du parking pour un montant de Fr. 97'600.00. Cette étape sera effectuée après le métré des travaux de mise en séparatif du réseau d'eau.

Conclusion

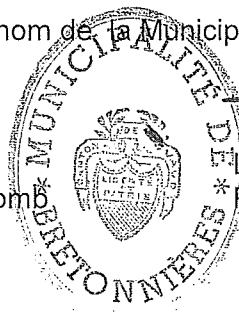
Ce préavis a été porté à l'ordre du jour du Conseil du 11 décembre 2019
Il a été soumis à la commission de gestion

Fondé sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir

- **Accepter le préavis N° 8/2019 concernant l'aménagement d'un parking, mise en séparatif de la cantine et remblais sous le cimetière et la cantine au lieu-dit « Pré du Cimetière »**
- **Accepter de financer le solde de ces travaux de Fr. 35'000.00 par les liquidités.**

Le Syndic
Pierre-Daniel Collomb

Au nom de la Municipalité



La Secrétaire
Patricia Porchet